

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N^o 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 2480 à 2489présenté par
Mme Fraysse
-----**ARTICLE 12**

Compléter la première phrase de l'alinéa 11 par les mots :

« non renouvelables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à limiter à deux ans non renouvelables les accords de maintien dans l'emploi. En l'absence d'une telle disposition les employeurs auront tout loisir de multiplier les accords dans le temps plutôt que de chercher des solutions alternatives pérennes de développement de leur activité.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2480	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2481	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2482	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2483	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2484	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2485	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2486	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2487	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2488	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2489	de	M.	André CHASSAIGNE